

**SIAEP de la Région de Questembert
Délibération du Comité Syndical
Séance du 09 Septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 056-200051688-20260909-CS09092026_06-DE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 09 septembre à 19 heures, les membres du Comité Syndical de la Région de Questembert, désignés par les conseils municipaux suite aux élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis en salle du Conseil de Questembert Communauté sous la présidence de Monsieur Raymond HOUËIX, président du SIAEP.

Date de convocation : 03/09/2026

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 32

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 26

Nombre de procurations : 0

Présents : M. Marcel ARS, Mme Sylvie BENNEKA, Mme Sylvie BOULO, M. BOULHO Yvonnick (suppléant), M. BOUVET Patrick, M. Hugues BRABANT, M. BROHAN Hervé, M. Loïc CELLIER, M. Ludovic COLLOMB, Mme Lise CRONIER, M. DANIEL Pierre, M. DE JENLIS Éric, M. Frédéric FALLOUR, Mme Colette GORRE, M. GUENEGO Alain, M. GUIHO Jacques, M. Denis HILLAREAU, M. Raymond HOUËIX, Mme LAUNAY Séverine, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Éric LUCAS, M. MASSON Pascal (suppléant), M. Patrick OILLAX, M. Yannick PROVOT, M. Yvon RICHARD, M. TUAL Jérôme

Absents (titulaires) : M. GUENIOT Mickaël, Mme JAGUT Nolwenn, Mme Karène LERNER, M. Vincent LUHERNE, M. POSSEME Gildas, Mr ROUSSEL Stéphane, M. SEKLI Jonathan

Secrétaire de séance : M. LUCAS Éric

CS 09 09 2026 06 – Budget eau potable

Tarifs 2027 redevance EAU applicable sur l'ensemble du périmètre du SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT

VU le contrat de concession pour l'exploitation déléguée du service public d'eau potable et d'assainissement collectif passé entre le SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT et la société AQUALIA pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2037 concernant le périmètre du SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la redevance d'eau potable part collectivité applicable sur l'ensemble du périmètre du SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT à compter du 1^{er} janvier 2027,
Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL,

DÉCIDE à l'unanimité d'adopter la tarification suivante, concernant la redevance d'eau potable part SIAEP applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 aux usagers, sur l'ensemble du périmètre du SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT :

SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Part fixe (= abonnement part collectivité) en euros HT :

Part fixe annuelle	Tarif EAU part Siaep applicable au 1 ^{er} janvier 2026	Tarif EAU part Siaep applicable au 1 ^{er} janvier 2027
Diamètre compteur 15/20 mm	53.15 €	53.15 €
Diamètre compteur 30/40 mm	120.00 €	120.00 €
Diamètre compteur 60/80 mm	150.00 €	150.00 €
Diamètre compteur >ou=100 mm	150.00 €	150.00 €

Part proportionnelle (le m³ en euros HT)

Part variable concernant tous les abonnés	TARIF EAU POTABLE applicable au 1 ^{er} janvier 2026 (le m ³ en € HT)	Tarif EAU POTABLE part SIAEP applicable au 1 ^{er} janvier 2027 (le m ³ en € HT)
0 – 30 m ³	1.3800 €	1.4076 €
31 – 200 m ³	1.6200 €	1.6686 €
201 - 500 m ³	1.7300 €	1.7646 €
501 – 10 000 m ³	1.7500 €	1.7850 €
Au-delà de 10 000 m ³	0.8600 €	0.9572 €

Fait en séance et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme,

À Questembert, le 10 septembre 2026,

Le Président,
 Raymond HOUËIX

